

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 5 mars 2018 à 19h30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Est absent M. le conseiller Sylvain Destrempe.

Sont également présents M. Lincoln Le Breton, directeur général et greffier et M<sup>me</sup> Sylvie Dubois, directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe.

---

**A) CONSTATATION DU QUORUM**

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

**B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE**

Madame la mairesse invite les citoyens à un instant de réflexion.

2018-03-045

**C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) Constatation du quorum**
- B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse**
- C) Adoption de l'ordre du jour**
- D) Adoption du procès-verbal**
  - D.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018
- E) Présentation des comptes et du registre des chèques**
- F) Engagement de crédits (dépenses)**
- G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement**
- H) Résolutions d'intérêt général**
  - H.1 Modification au contrat de travail du contremaître au service des travaux publics
  - H.2 Démarche de revitalisation du centre-ville de Berthierville / Mandat à la MRC de D'Autray
  - H.3 Démarche de revitalisation du centre-ville de Berthierville / Nomination du comité
  - H.4 Embauche de personnes salariées temporaires
  - H.5 Caisse Desjardins de D'Autray / Emprunt temporaire
  - H.6 Fourniture de services reliés aux travaux de rapiéçage d'asphalte / Appel d'offres par voie d'invitation écrite
  - H.7 Travaux de réfection de trottoirs et bordures – Saison 2018 / Appel d'offres par voie d'invitation écrite
  - H.8 Préparation des plans et devis pour la modification de la tuyauterie de préfiltration des filtres 1 à 4 de l'usine de traitement d'eau potable / Mandat à GBI, Services d'ingénierie
  - H.9 Travaux annuels – Terrains de soccer / Multi-Surfaces Giguère inc.
  - H.10 École secondaire Pierre-de-Lestage – L'Événementiel 2018 / Demande de commandite
  - H.11 Modification de poste de coordonnateur aux loisirs (volet sportif) et agent de communication pour un poste de directeur aux loisirs et agent aux communications
  - H.12 Nomination de Alexandre Salois-Lapointe comme directeur aux loisirs et agent aux communications
  - H.13 Subvention pour l'aide à l'amélioration du réseau routier 2017
  - H.14 Renouvellement de l'assurance-groupe / Régime des Chambres de Commerce
  - H.15 Évaluation aux fins d'assurances / Mandat à Bertrand Simard et Associés inc.
  - H.16 Organigramme révisé
  - H.17 Fourniture de services reliés à l'entretien des espaces verts / Octroi du contrat
  - H.18 Réfection de la rue Jacques-Cartier / Engagement du requérant et autorisation de signature
  - H.19 Permis de voirie

5 mars 2018

- H.20 Aménagement du stationnement de la piscine municipale / Appel d'offres sur invitation
- H.21 Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1181, avenue Gilles-Villeneuve
- H.22 Achat d'équipements de parc auprès de Jambette
- H.23 Réfection des services électriques à l'aréna de Berthierville / Conception des plans et devis en électricité incluant une surveillance partielle de la construction / Octroi du mandat
- H.24 Programme Accès-Loisirs Berthierville
- H.25 Série Vox Luminosa / Concert Requiem de Mozart / Demande de commandite
- H.26 Assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et des hauts fonctionnaires
- H.27 Immeuble sis au 351 rue De Frontenac / Mandat à Me Paul Yanakis
- I) **Dépôt de documents**
- J) **Rapport des services**
- K) **Avis de motion**
  - K.1 **Avis de motion et présentation du projet de règlement modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs**
- L) **Adoption de règlements**
  - L.1 **Assemblée publique de consultation**  
**Adoption du second projet de règlement 748-186**  
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 concernant l'abattage et la conservation des arbres
  - L.2 **Assemblée publique de consultation**  
**Adoption du second projet de règlement 748-188**  
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à la révision des zones où sont autorisés les lieux de culte
  - L.3 **Assemblée publique de consultation**  
**Adoption du second projet de règlement 748-193**  
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 concernant les clôtures, murs et haies pour les zones où une grille d'usage prédominance industrielle
- M) **Affaires nouvelles**
- N) **Période de questions**
- O) **Levée de l'assemblée**

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU:**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout des points suivants sous l'item « Affaires nouvelles » :

- M.1 Fourniture de services reliés aux travaux de balayage de rues / Saison 2018 / Octroi du contrat
- M.2 Installation d'une borne de recharge rapide au centre culturel Gilles-Villeneuve / Appel d'offres par voie d'invitation écrite
- M.3 Mise aux normes – Compresseur numéro 1
- M.4 Jardins éducatifs – Phase I / Demande au PAC
- M.5 Présentation de spectacle / Mandat à OMG.MU

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

5 mars 2018

**D) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

2018-03-046

**D.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018**

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

**ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-047

**E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU:**

D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes 2018-01 et 2018-02 » préparé et déposé par la trésorière, M<sup>me</sup> Sylvie Dubois, totalisant la somme 406 710,19 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-048

**F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)**

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Période 2018-02 » représente les dépenses encourues en février 2018 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU:**

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en février 2018 suivant le « Journal des achats en lot » préparé par la trésorière, M<sup>me</sup> Sylvie Dubois, et déposé sur la table du conseil, totalisant une somme de 156 475,28 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

5 mars 2018

**G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 26 février 2018 déposé par le service de la trésorerie.

**H) RÉOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

2018-03-049

**H.1 MODIFICATION AU CONTRAT DE TRAVAIL DU CONTREMAÎTRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT la demande de modification de contrat déposée par M. Martin Gravel, contremaître au service des travaux publics, le 5 janvier 2018;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors des comités de travail du 22 janvier et du 29 janvier 2018;

CONSIDÉRANT la satisfaction de la prestation de travail effectuée par M. Gravel;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

De modifier le contrat de travail de Monsieur Martin Gravel par l'ajout de l'article suivant :

**4.1 Prime**

Le contremaître recevra une prime hebdomadaire de 100 \$ et ce, à compter de la première semaine complète du mois de juin jusqu'à la dernière semaine complète du mois de septembre.

**Article 4**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, il est également convenu que cette prime sera au moins pondérée de l'I.P.C. Montréal de l'année précédente selon Statistiques Canada. Il est également convenu que cette prime sera au moins majorée de 2,5% si l'I.P.C. de l'année précédente est moindre que 2,5%.

Cette prime sera ajustée à chaque année, au 1<sup>er</sup> janvier, selon la politique municipale en matière de conditions de travail et de bénéfices des employés cadres établie par le conseil municipal.

Cependant, cette prime ne sera pas versée pour chaque semaine de vacances prises par le contremaître dans cette période.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-050

**H.2 DÉMARCHE DE REVITALISATION DU CENTRE-VILLE DE BERTHIERVILLE / MANDAT À LA MRC DE D'AUTRAY**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal que soit réalisée une démarche de revitalisation du centre-ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT les présentations de proposition d'une démarche pour la revitalisation du centre-ville de Berthierville effectuées les 11 septembre 2017 et 19 février 2018;

CONSIDÉRANT la connaissance approfondie du milieu de la part du personnel de la MRC de D'Autray;

5 mars 2018

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

**ET RÉSOLU :**

D'accorder le mandat à la MRC de D'Autray quant à la réalisation de la démarche de revitalisation du centre-ville de Berthierville;

Il est également résolu de rendre disponible un budget approximatif de 15 000 \$ en 2018 pour la réalisation de cette démarche.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-051

**H.3 DÉMARCHE DE REVITALISATION DU CENTRE-VILLE DE BERTHIERVILLE /  
NOMINATION DU COMITÉ**

CONSIDÉRANT le mandat confié à la MRC de D'Autray quant à la démarche de revitalisation du centre-ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville doit débiter la composition d'un comité de suivi de cette démarche et d'y nommer les personnes qui la représentera;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

**ET RÉSOLU :**

QUE les personnes qui représenteront la Ville de Berthierville au sein dudit comité seront :

- Suzanne Nantel, mairesse
- Sylvain Destrempe, conseiller
- Denis Darveau, conseiller
- Sylvie Dubois, directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe
- Alexandre Salois-Lapointe, coordonnateur aux loisirs (volet sportif) et agent de communication

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-052

**H.4 EMBAUCHE DE PERSONNES SALARIÉES TEMPORAIRES**

CONSIDÉRANT les diverses absences du personnel salarié au garage municipal;

CONSIDÉRANT la nécessité de pouvoir compter sur un personnel minimal de 5 personnes;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau  
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

5 mars 2018

**ET RÉSOLU:**

D'autoriser la direction générale à procéder au recrutement d'une ou deux personnes salariées temporaires au service des travaux publics et ce, pour une période maximale de 5 mois, soit des mois de mai à septembre inclusivement.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-053

**H.5 CAISSE DESJARDINS DE D'AUTRAY / EMPRUNT TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT l'entente conclue entre la Caisse Desjardins de D'Autray et la Ville de Berthierville valide à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017;

CONSIDÉRANT les modalités à l'égard des contrats de crédit variable pour la gestion des avances à taux préférentiel (marge de crédit) prévues à ladite entente sous la rubrique « financement – avance de crédit »;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

**ET RÉSOLU :**

De renouveler l'emprunt temporaire (marge de crédit) auprès de la Caisse Desjardins de D'Autray pour l'année 2018 au montant de 1 000 000 \$ selon les conditions prévues à l'entente en vigueur signée entre les parties;

D'autoriser la mairesse M<sup>me</sup> Suzanne Nantel et la directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe M<sup>me</sup> Sylvie Dubois à signer conjointement tous les documents relatifs au renouvellement d'emprunt temporaire.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-054

**H.6 FOURNITURE DE SERVICES RELIÉS AUX TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE / APPEL D'OFFRES PAR VOIE D'INVITATION ÉCRITE**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux de rapiéçage d'asphalte pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 19 février 2018;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser un processus d'appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès des entreprises apparaissant au document annexé à la présente.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-055

**H.7 TRAVAUX DE RÉFECTION DE TROTTOIRS ET BORDURES – SAISON 2018 / APPEL D'OFFRES PAR VOIE D'INVITATION ÉCRITE**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux de réfection de trottoirs et bordures pour la saison 2018;

5 mars 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 19 février 2018;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser un processus d'appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès des entreprises apparaissant au document annexé à la présente.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-056

**H.8 PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA MODIFICATION DE LA TUYAUTERIE DE PRÉFILTRATION DES FILTRES 1 À 4 DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE / MANDAT À GBI, SERVICES D'INGÉNIERIE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville a fait réaliser un audit de son usine de traitement d'eau potable;

CONSIDÉRANT que cet audit contient quelques recommandations dont l'augmentation du diamètre des conduites de préfiltration des filtres 1 à 4;

CONSIDÉRANT la proposition de services et d'honoraires professionnels numéro OS GC-18021, datée du 15 janvier 2018, déposée par GBI, Services d'ingénierie;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 19 février 2018;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

**ET RÉSOLU :**

D'accorder à GBI, Services d'ingénierie, le mandat pour la réalisation des plans et devis pour la modification de la tuyauterie de préfiltration des filtres 1 à 4 de l'usine de traitement de l'eau potable et ce, aux conditions stipulées à leur offre de services numéro OS GC-18021, datée du 15 janvier 2018, avec un estimé budgétaire de 7 500 \$ plus les taxes applicables.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-057

**H.9 TRAVAUX ANNUELS – TERRAINS DE SOCCER / MULTI-SURFACES GIGUÈRE INC.**

CONSIDÉRANT que les terrains de soccer doivent faire l'objet d'un entretien annuel spécialisé afin d'assurer la qualité de la surface du jeu;

CONSIDÉRANT que le groupe Multi-Surfaces Giguère inc. effectue ces travaux d'entretien depuis 2007 et que les utilisateurs se sont dits très satisfaits;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 31 janvier 2018 de la compagnie Multi-Surfaces Giguère pour l'entretien des terrains de soccer au montant de 11 760,00 \$ plus les taxes applicables excluant les réparations de gazon, si nécessaire, à 13,00 \$/m<sup>2</sup> plus les taxes applicables et le terreautage supplémentaire à 0,40 \$/m<sup>2</sup> plus les taxes applicables;

5 mars 2018

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 12 février 2018 émise par Gaétan Champagne, chargé de projets, suite à l'analyse de la soumission;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de cette demande lors du comité de travail tenu le 19 février 2018;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,  
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

**ET RÉSOLU :**

D'octroyer à la compagnie Multi-Surfaces Giguère inc. le contrat d'entretien 2018 des terrains de soccer pour un coût de 11 760,00 \$ plus les taxes applicables et pour la réparation de gazon, s'il y a lieu, pour un coût de treize dollars (13,00 \$) du mètre carré plus les taxes applicables et le terreautage supplémentaire à 0,40 \$/m<sup>2</sup> plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur offre de service datée du 31 janvier 2018.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-058

**H.10 ÉCOLE SECONDAIRE PIERRE-DE-LESTAGE – L'ÉVÉNEMENTIEL 2018 /  
DEMANDE DE COMMANDITE**

CONSIDÉRANT la demande de commandite datée du 5 février 2018 de l'école secondaire Pierre-de-Lestage relative à la tenue de l'Événementiel 2018, le 17 juin 2018;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 19 février 2018;

CONSIDÉRANT la politique de dons et de commandites aux organismes à but non lucratif (OBNL);

CONSIDÉRANT la visibilité offerte à la Ville de Berthierville par sa participation à cet événement;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser un déboursé de 200 \$ à titre de commandite à la Commission scolaire des Samares – École Pierre-de-Lestage, dans le cadre de l'Événementiel 2018 qui se tiendra le 17 juin 2018.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-059

**H.11 MODIFICATION DE POSTE DE COORDONNATEUR AUX LOISIRS (VOLET  
SPORTIF) ET AGENT DE COMMUNICATION POUR UN POSTE DE DIRECTEUR  
AUX LOISIRS ET AGENT AUX COMMUNICATIONS**

CONSIDÉRANT la dotation du poste de coordonnateur aux loisirs (volet sportif) et agent de communication par la résolution 2017-06-194;

CONSIDÉRANT que depuis cette date, une réflexion a été effectuée sur la structure organisationnelle quant aux volets loisirs sportifs et culturels;



5 mars 2018

CONSIDÉRANT qu'après approximativement huit mois, le conseil est d'avis de modifier les fonctions du poste en cause;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,  
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

**ET RÉSOLU :**

De modifier les fonctions du poste de coordonnateur aux loisirs (volet sportif) et agent de communication pour y ajouter le volet culturel ainsi que la responsabilité de la coordination à la bibliothèque et qu'il devienne directeur aux loisirs et agent aux communications.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-060

**H.12 NOMINATION DE ALEXANDRE SALOIS-LAPOINTE COMME DIRECTEUR AUX LOISIRS ET AGENT AUX COMMUNICATIONS**

CONSIDÉRANT que Monsieur Alexandre Salois-Lapointe a été engagé le 4 juillet 2017 par la résolution 2017-06-194 à titre de coordonnateur aux loisirs (volet sportif) et agent de communication;

CONSIDÉRANT que depuis cette date, une réflexion a été effectuée sur la structure organisationnelle quant aux volets loisirs sportifs et culturels;

CONSIDÉRANT qu'après approximativement huit mois, Alexandre Salois-Lapointe a démontré les qualités requises pour combler ce poste;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser la mairesse et le directeur général et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, un nouveau contrat avec une date effective au lundi 12 mars 2018.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-061

**H.13 SUBVENTION POUR L'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER 2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Denis Darveau,  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Claude Frappier,**

**ET RÉSOLU :**

D'approuver les dépenses pour les travaux sur les chemins municipaux soit les rues De Frontenac, De Montcalm, De Champlain ainsi que D'Iberville et Place du Marché, pour un montant subventionné de 9 000 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

5 mars 2018

2018-03-062

**H.14 RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE-GROUPE / RÉGIME DES CHAMBRES DE COMMERCE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville a demandé à M. Michel Giroux de Les Assurances Robillard et Associés inc. d'obtenir des propositions de différentes compagnies relativement au régime d'assurance-groupe de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT les différentes offres déposées;

CONSIDÉRANT la rencontre entre M. Michel Giroux, des représentants du SCFP – Section locale 4676 ainsi que Sylvie Dubois, directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe et Lincoln Le Breton, directeur général et greffier;

CONSIDÉRANT la recommandation du consultant, M. Michel Giroux, de renouveler le programme d'assurance collective avec Régime des Chambres de Commerce;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville est d'accord avec la recommandation;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 26 février 2018;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser le courtier, M. Michel Giroux de Les Assurances Robillard et Associés Inc., à confirmer à la compagnie Régime des Chambres de commerce le renouvellement de l'assurance-groupe de la Ville de Berthierville et de ses employés éligibles au programme d'assurance-groupe à sa proposition de couverture en matière d'assurance collective, telle que décrite dans le formulaire de Régime d'assurance collective des Chambres de commerce intitulé « Déduction salariale », et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, ledit contrat d'assurance-groupe.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-063

**H.15 ÉVALUATION AUX FINS D'ASSURANCES / MANDAT À BERTRAND SIMARD ET ASSOCIÉS INC.**

CONSIDÉRANT que certains de nos immeubles municipaux ont été évalués aux fins d'assurances en 2012;

CONSIDÉRANT que cette évaluation doit faire l'objet d'une mise à jour;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Bertrand Simard et Associés inc., datée du 19 février 2018;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 26 février 2018;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

5 mars 2018

**ET RÉSOLU :**

De mandater la firme Bertrand Simard et Associés Inc. afin qu'elle procède à l'évaluation aux fins d'assurances des immeubles suivants, le tout suivant leur offre de services datée du 19 février 2018, au montant de 9 900 \$ plus les taxes applicables :

- |                          |                          |
|--------------------------|--------------------------|
| ▪ Hôtel de ville         | 580-588, rue De Montcalm |
| ▪ Centre culturel        | 870, rue Giroux          |
| ▪ Usine de filtration    | 1391, rue De Frontenac   |
| ▪ Garage municipal       | 610, rue Saint-Viateur   |
| ▪ Pavillon des baigneurs | 661-671, rue Laferrière  |

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-064

**H.16 ORGANIGRAMME RÉVISÉ**

Le directeur général et greffier dépose l'organigramme de la Ville de Berthierville révisé en date du 26 mars 2018;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

**ET RÉSOLU :**

D'adopter l'organigramme du 26 mars 2018, tel que présenté.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-065

**H.17 FOURNITURE DE SERVICES RELIÉS À L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS / OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est allé en appel d'offres sur invitation, par sa résolution numéro 2018-02-023, pour l'entretien de ses espaces verts pour la saison 2018 auprès des entreprises suivantes :

- Les Terrassements Multi-Paysages inc.
- Dauphin Multi-Services
- Excel Tout enr.
- Pelouse à prix modique inc.

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture de soumissions effectué après 11 heures le 22 février 2018, à savoir :

SOUSSIONNAIRE	PRIX AVANT LES TAXES APPLICABLES
Dauphin Multi-Services	54 576,15 \$

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 22 février 2018 émise par Gaétan Champagne, chargé de projets, suite à l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 26 février 2018;

CONSIDÉRANT que l'offre de Dauphin Multi-Services, numéro 2018-002, datée du 16 février 2018 est la plus basse soumission conforme;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

**ET RÉSOLU :**

D'octroyer à la compagnie Dauphin Multi-Services le contrat de fourniture de services reliés à l'entretien des espaces verts pour la saison 2018, selon l'offre, numéro 2018-002, datée du 16 février 2018 au montant de 54 576,15 \$ \$ plus les taxes applicables et ce, aux conditions stipulées au devis.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-066

**H.18 RÉFECTION DE LA RUE JACQUES-CARTIER / ENGAGEMENT DU REQUÉRANT ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT le projet de réfection de la rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT les exigences du Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dont le dépôt d'un rapport de suivi des travaux de vérification, de caractérisation et le cas échéant, de réhabilitation au plus tard 60 jours après la fin des travaux;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser le directeur général et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, le formulaire « Engagement du requérant – Rapport de réhabilitation ».

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-067

**H.19 PERMIS DE VOIRIE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville est responsable des travaux dont elle est maître d'oeuvre;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

**ET RÉSOLU :**

QUE la Ville de Berthierville demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2018 et qu'elle autorise le directeur général et greffier, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la Ville de Berthierville s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-068

**H.20 AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT DE LA PISCINE MUNICIPALE / APPEL D'OFFRES SUR INVITATION**

CONSIDÉRANT que le stationnement de la piscine municipale est aussi utilisé par les usagers du soccer;

CONSIDÉRANT que ce stationnement doit être agrandi;

CONSIDÉRANT l'estimation préliminaire de novembre 2016 effectuée par Gaétan Champagne, chargé de projets;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 26 février 2018;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

**ET RÉSOLU :**

DE décréter les travaux de réfection et d'aménagement du stationnement de la piscine municipale;

QUE les soumissionnaires invités soient ceux apparaissant au document annexé à la présente résolution.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**H.21 DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1181, AVENUE GILLES-VILLENEUVE**

**Explication de la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1181, avenue Gilles-Villeneuve**

Le directeur général et greffier, Lincoln Le Breton, explique que la nature et l'objet de cette dérogation mineure auraient pour effet d'autoriser l'installation d'une enseigne sur poteau d'une superficie de 8,95 mètres carrés dans la marge de recul avant.

**Commentaires de la population**

Aucun commentaire n'a été émis.

5 mars 2018

2018-03-069

### Dérogation mineure pour la propriété située au 1181, avenue Gilles-Villeneuve

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM-01-18 portant sur la modification d'une enseigne sur la propriété sise au 1181, rue Gilles-Villeneuve en zone 1-C-23;

CONSIDÉRANT que la nature et l'objet de cette dérogation mineure auraient pour effet d'autoriser l'installation d'une enseigne sur poteau d'une superficie de 8,95 mètres carrés dans la marge de recul avant;

CONSIDÉRANT la recevabilité de la demande puisqu'elle ne porte pas sur l'usage ni sur la densité de la zone, elle ne porte pas sur une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique et qu'elle ne contrevient pas au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a agi de bonne foi et qu'une demande de permis est en cours pour la modification des enseignes conformément aux normes du règlement relatif à l'émission des permis et certificats d'autorisation de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande n'entraîne pas de perte de jouissance pour les propriétés voisines.

CONSIDÉRANT la recommandation unanime émise par le Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande.

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

#### ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure DM-01-18, qui autorise l'installation d'une enseigne sur poteau d'une superficie de 8,95 mètres carrés dans la marge de recul avant sur la propriété sise au 1181, rue Gilles-Villeneuve.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-070

### H.22 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE PARC AUPRÈS DE JAMBETTE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal, lors de la préparation du budget 2018, a accepté d'y inclure l'achat de divers équipements de parc en substitution des équipements enlevés dans le parc Kennedy;

CONSIDÉRANT l'offre de prix déposée le 12 février 2018 par la compagnie Jambette et portant le numéro 1055396;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a discuté de ce dossier au comité de travail du 26 février 2018;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

#### ET RÉSOLU :

D'autoriser l'achat d'équipements de parc, tel qu'apparaissant dans l'offre de la compagnie Jambette datée du 12 février, numéro 1055396, au montant de 18 158,44 \$ plus les taxes applicables, transport et installation inclus.

5 mars 2018

D'autoriser une appropriation au Fonds de parcs et de terrains de jeux au montant de la dépense nette encourue.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-071

**H.23 RÉFECTION DES SERVICES ÉLECTRIQUES À L'ARÉNA DE BERTHIERVILLE / CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS EN ÉLECTRIQUE INCLUANT UNE SURVEILLANCE PARTIELLE DE LA CONSTRUCTION / OCTROI DU MANDAT**

CONSIDÉRANT que le panneau électrique principal de l'aréna date de 1972;

CONSIDÉRANT qu'après discussion avec un maître électricien, ce dernier nous confirme que ce panneau est en fin de vie utile;

CONSIDÉRANT que la planification de ce remplacement est importante afin de ne pas nuire aux activités de l'aréna;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Kantum Élément inc. datée du 7 février 2018 relativement à la réfection des services électriques à l'aréna de Berthierville / Conception des plans et devis en électricité incluant une surveillance partielle de la construction;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 13 février 2018 émise par Gaétan Champagne, chargé de projets, suite à l'analyse de l'offre de services professionnels;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 26 février 2018;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,  
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

**ET RÉSOLU :**

D'octroyer le mandat relativement à la réfection des services électriques à l'aréna de Berthierville / Conception des plans et devis en électricité incluant une surveillance partielle de la construction à Kantum Élément inc. et ce, tel que détaillé à leur offre de services professionnels datée du 7 février 2018, au montant de 11 800 \$, plus les taxes applicables.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-072

**H.24 PROGRAMME ACCÈS-LOISIRS BERTHIERVILLE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville fait partie depuis 2011 du Programme Accès-Loisirs Lanaudière dont la mission est de favoriser l'accès aux activités de loisirs pour les personnes et les familles qui sont en situation de faibles revenus;

CONSIDÉRANT que ce programme aide à lutter contre la pauvreté, à développer le potentiel des participants (es) et à permettre de s'intégrer à la vie sociale et communautaire;

CONSIDÉRANT que plusieurs familles et individus qualifiés ont déjà bénéficié du programme;

CONSIDÉRANT que des organismes et commerces de Berthierville s'impliquent dans le programme;

CONSIDÉRANT que la gestion du programme Accès-Loisirs a été confiée à la Maison de la Famille aux quatre vents;

5 mars 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 26 février 2018;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,  
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

**ET RÉSOLU :**

De renouveler l'adhésion de la Ville de Berthierville au Programme Accès-Loisirs pour l'année 2018;

D'autoriser une dépense n'excédant pas 1 000 \$ pour l'année 2018 imputable audit programme, dont un montant de 500 \$ est versé à la Maison de la Famille aux quatre vents de Berthierville à titre de participation financière pour leur service de gestion complète du programme, incluant la promotion, la planification des inscriptions, les frais d'administration, les frais de déplacement ainsi que la cueillette de données statistiques;

De confirmer que la Ville de Berthierville retient la colonne Région Métropolitaine de recensement (RMR), 500 000 habitants et plus, comme seuil de revenu;

D'accepter d'offrir une passe familiale à la bibliothèque aux familles de Berthierville qui se qualifient au programme;

De contingenter à une seule activité pour chacun des membres de la famille (sans considérer l'inscription à la bibliothèque) et ce, par session.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-073

**H.25 SÉRIE VOX LUMINOSA / CONCERT REQUIEM DE MOZART / DEMANDE DE COMMANDITE**

CONSIDÉRANT la demande de commandite datée du 20 février 2018 de Série Vox Luminosa quant à la tenue d'un concert *Requiem de Mozart* qui se tiendra à l'Église Sainte-Geneviève-de-Berthier, le 30 mars 2018;

CONSIDÉRANT la politique de dons et de commandites aux organismes à but non lucratif (OBNL);

CONSIDÉRANT que la demande à l'égard de la tenue de l'événement *Requiem de Mozart* sur le territoire de Berthierville respecte les objectifs de la Politique tout en assurant une visibilité au niveau provincial;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

D'accorder une commandite à Série Vox Luminosa au montant de 350 \$ pour la tenue d'un concert *Requiem de Mozart* qui se tiendra le 30 mars 2018 à l'Église Sainte-Geneviève-de-Berthier.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



2018-03-074

**H.26 ASSURANCES PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET DES HAUTS FONCTIONNAIRES**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et ville et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Berthierville souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 5 février 2018;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Perrault,

**ET RÉSOLU :**

QUE la Ville de Berthierville joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'autoriser la mairesse et le directeur général et greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-075

**H.27 IMMEUBLE SIS AU 351 RUE DE FRONTENAC / MANDAT À ME PAUL YANAKIS**

ATTENDU QUE le 23 septembre 2014, l'Inspecteur en urbanisme de la Ville de Berthierville a émis le permis 2014-0138 autorisant la société 9279-1870 Québec Inc. à effectuer des travaux d'agrandissement et de modification sur un immeuble lui appartenant et qui est situé au 351 rue De Frontenac à Berthierville;

ATTENDU QUE le ou vers le 23 décembre 2016, l'Inspecteur en urbanisme de la Ville de Berthierville a constaté que des travaux de construction de balcons avaient été effectués sur l'immeuble;

ATTENDU QUE les travaux de construction des balcons n'étaient pas prévus dans le permis de construction émis par l'Inspecteur en urbanisme;

ATTENDU QUE les balcons ont été construits dans la bande riveraine du fleuve St-Laurent en contravention des dispositions de l'article 13.3.1 du règlement de zonage 748 de la Ville de Berthierville;

ATTENDU QUE des demandes préalables enjoignant au propriétaire de l'immeuble de se conformer à la réglementation municipale lui ont été adressées par l'Inspecteur en urbanisme en date des 23 décembre 2016 et 21 juin 2017;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble omet ou refuse de se conformer à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques a refusé d'intervenir dans ce dossier pour le motif qu'il s'agit d'un litige dont la juridiction est municipale;

5 mars 2018

ATTENDU QUE la Ville de Berthierville a le devoir de faire respecter la réglementation municipale en matière de zonage et de construction;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

**ET RÉSOLU :**

QUE la Ville de Berthierville mandate Me Paul Yanakis, avocat, afin qu'il intente contre le propriétaire de l'immeuble situé au 351 rue De Frontenac à Berthierville les procédures judiciaires requises et nécessaires pour l'obtention d'une ordonnance lui enjoignant de procéder à la démolition des balcons érigés dans la bande riveraine du Fleuve St-Laurent en contravention de la réglementation municipale et subsidiairement afin que le Tribunal autorise la Ville de Berthierville à faire exécuter lesdits travaux aux entiers frais et dépens du propriétaire en cas de défaut de ce dernier de se conformer à l'ordonnance rendue contre lui.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**I) DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Le directeur général et greffier procède au dépôt du document suivant :

- Certificat de conformité pour le règlement numéro 748-192 de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à la modification des usages et normes de la zone 4-P-51, émis par la MRC de D'Autray le 13 février 2018.

**J) RAPPORT DES SERVICES**

Madame la mairesse fait état du dépôt des rapports de services suivants :

- Rapport du service de l'urbanisme pour le mois de février 2018
- Rapport d'activités de la Mairesse pour la période du 1<sup>er</sup> février 2018 au 28 février 2018

**K) AVIS DE MOTION**

2018-03-076

**K.1 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 925 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LA TARIFICATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS**

Monsieur le conseiller Denis Perreault donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**L) ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

**L.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
PROJET DE RÈGLEMENT 748-186**

Second projet de règlement relatif à la modification du règlement de zonage numéro 748 concernant l'abattage et la conservation des arbres

**Explication du second projet de règlement 748-186**

Le Directeur général et Greffier, Monsieur Lincoln Le Breton explique le second projet de règlement 748-186.

**Commentaires de la population**

Aucun commentaire.

2018-03-077

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 748-186**

**Second projet de règlement relatif à la modification du règlement de zonage numéro 748 concernant l'abattage et la conservation des arbres**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture publique;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

D'adopter le second projet de règlement numéro 748-186 relatif à la modification du règlement de zonage numéro 748 dont l'effet est de modifier les dispositions réglementaires concernant l'abattage et la conservation des arbres.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**L.2 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
PROJET DE RÈGLEMENT 748-188**

**Second projet de règlement relatif à la modification du règlement de zonage numéro 748 relatif à la révision des zones où sont autorisés les lieux de culte**

**Explication du second projet de règlement 748-188**

Le Directeur général et Greffier, Monsieur Lincoln Le Breton explique le second projet de règlement 748-188.

**Commentaires de la population**

Aucun commentaire.

2018-03-078

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 748-188**

**Second projet de règlement relatif à la modification du règlement de zonage numéro 748 relatif à la révision des zones où sont autorisés les lieux de culte**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture publique.

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

D'adopter le second projet de règlement numéro 748-188 relatif à la modification du règlement de zonage numéro 748 dont l'effet est la révision des zones où sont autorisés les lieux de culte. L'usage « culte » correspondant au groupe d'usage « 3100 » serait autorisé dans une nouvelle zone 4-C-67 et abrogé pour les zones 1-C-13, 3-P-12 et 4-C-39.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**L.3 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
PROJET DE RÈGLEMENT 748-193  
Second projet de règlement relatif à la modification du règlement de zonage  
numéro 748 concernant les clôtures, murs et haies pour les zones où une grille  
d'usage prédominance industrielle**

**Explication du second projet de règlement 748-193**

Le Directeur général et Greffier, Monsieur Lincoln Le Breton explique le second projet de règlement 748-193.

**Commentaires de la population**

Aucun commentaire.

2018-03-079

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 748-193  
Second projet de règlement relatif à la modification du règlement de zonage  
numéro 748 concernant les clôtures, murs et haies pour les zones où une grille  
d'usage prédominance industrielle**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture publique;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

D'adopter le second projet de règlement numéro 748-193 relatif à la modification du règlement de zonage numéro 748 dont l'effet est de modifier les dispositions réglementaires concernant les clôtures, murs et haies pour les immeubles dont l'usage est industriel.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**M) AFFAIRES NOUVELLES**

2018-03-080

**M.1 FOURNITURE DE SERVICES RELIÉS AUX TRAVAUX DE BALAYAGE DE RUES /  
SAISON 2018 / OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres par voie d'invitation écrite autorisé par la résolution numéro 2018-02-031 relatif aux travaux de balayage de rues pour la saison 2018;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture de soumissions effectuée après 11 heures le 28 février 2018, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX AVANT LES TAXES APPLICABLES
Entretiens J.R. Villeneuve inc.	32 696,00 \$
Balai Le Permanent inc.	33 960,00 \$
Groupe Villeneuve inc.	35 905,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 1<sup>er</sup> mars 2018 émise par Gaétan Champagne, chargé de projets, suite à l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT que l'offre de Entretiens J.R. Villeneuve inc., numéro 2018-009, datée du 26 février 2018 est la plus basse soumission conforme;

5 mars 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 5 mars 2018;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine,

**ET RÉSOLU :**

D'octroyer à la compagnie Entretiens J.R. Villeneuve inc. le contrat relatif aux travaux de balayage de rues pour la saison 2018, au montant de 32 696,00 \$ plus les taxes applicables et ce, aux conditions stipulées au devis numéro 2018-009.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-081

M.2

**INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE RAPIDE AU CENTRE CULTUREL GILLES-VILLENEUVE / APPEL D'OFFRES PAR VOIE D'INVITATION ÉCRITE**

CONSIDÉRANT l'offre de la Direction générale de la Politique de mobilité durable et de l'Électrification d'implantation d'une borne de recharge rapide à Berthierville;

CONSIDÉRANT l'intérêt du conseil municipal quant à l'implantation d'une borne de recharge rapide sur son territoire;

CONSIDÉRANT que ce dossier a fait l'objet de discussions lors de divers comités de travail;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser un processus d'appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès des entreprises apparaissant au document annexé à la présente.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-082

M.3

**MISE AUX NORMES – COMPRESSEUR NUMÉRO 1**

CONSIDÉRANT que des travaux de mise aux normes doivent être effectués sur le compresseur numéro un à l'aréna Joannie Rochette;

CONSIDÉRANT que la compagnie Climat-Control SB inc. spécialisée dans le domaine assure le bon fonctionnement du système de réfrigération de l'aréna depuis plusieurs années et possède l'expertise nécessaire pour mener à bien ces travaux;

Considérant que la compagnie Climat-Control SB inc. a présenté une offre de service pour réaliser ces travaux;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du dossier lors d'un comité de travail tenu le 5 mars 2018;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

5 mars 2018

**ET RÉSOLU :**

D'octroyer le contrat pour la mise aux normes du compresseur numéro un à la compagnie Climat-Control SB inc. pour un montant de 17 456,77 \$, plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur offre de service numéro 1043, datée du 23 février 2018.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-083

**M.4 JARDINS ÉDUCATIFS – PHASE I / DEMANDE AU PAC**

CONSIDÉRANT que le projet de Jardins éducatifs – Phase I est considéré admissible au PAC;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite voir la réalisation de ce projet;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser la présentation du projet de Jardins éducatifs – Phase I dans le cadre du PAC de la MRC de D'Autray;

De confirmer l'engagement de la Ville de Berthierville à payer sa part des coûts admissibles au projet;

D'autoriser le directeur des loisirs et agent aux communications à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville les documents relatifs au projet ci-dessus.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-084

**M.5 PRÉSENTATION DE SPECTACLE / MANDAT À OMG.MU**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Berthierville souhaite présenter un spectacle face au belvédère Jacques-Lavallée;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire elle-même être le promoteur de cet événement;

CONSIDÉRANT que le mandat a été confié à Alexandre Salois-Lapointe, directeur aux loisirs et agent aux communications, de contacter des agents artistiques;

CONSIDÉRANT les propositions déposées et que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail du 5 mars 2018;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

5 mars 2018

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser Alexandre Salois-Lapointe, directeur aux loisirs et agent aux communications, à signer pour et au nom de la Ville de Berthierville, un contrat avec OMG.MU pour la présentation d'un spectacle qui se tiendra le 14 juillet 2018, face au belvédère Jacques-Lavallée.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**N) PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la mairesse demande aux citoyens s'ils ont des questions.

Des questions sont posées et les membres du conseil donnent les réponses appropriées.

2018-03-085

**O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

**ET RÉSOLU:**

De lever la séance à 20 h 29.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

\_\_\_\_\_  
Suzanne Nantel  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Lincoln Le Breton  
Directeur général et greffier

*Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

\_\_\_\_\_  
Suzanne Nantel  
Mairesse

## LISTE DES SOUMISSIONNAIRES INVITÉS

### Fourniture de services reliés aux travaux de rapiéçage d'asphalte

RÉSOLUTION NUMÉRO : 2018-03-054

Les soumissionnaires invités sont :

- Marion Asphalte
- Pavage Rocheleau inc.
- Asphalte Général
- Pavage JD inc.



## LISTE DES SOUMISSIONNAIRES INVITÉS

### Travaux de réfection de trottoirs et bordures

#### Saison 2018

RÉSOLUTION NUMÉRO : 2018-03-055

Les soumissionnaires invités sont :

- Trottoir Joliette inc.
- Cimentier Laviolette inc.
- BDL Bordure et Trottoir inc.

## LISTE DES SOUMISSIONNAIRES INVITÉS

### Aménagement du stationnement de la piscine municipale

RÉSOLUTION NUMÉRO : 2018-03-068

Les soumissionnaires invités sont :

- Les Entreprises EBI inc.
- Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides)
- Généreux Construction inc.

## LISTE DES SOUMISSIONNAIRES INVITÉS

Pour l'installation d'une borne de recharge rapide  
au centre culturel Gilles-Villeneuve

RÉSOLUTION NUMÉRO : 2018-03-081

Les soumissionnaires invités sont :

- Branconnier F Électrique inc.
- Brunelle Gérard Électrique Itée
- Services Électriques C H inc. (Les)